

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU NORD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

<u>Nombre de membres:</u>	
En exercice :	14
Présents :	12
Votants :	12

Date de convocation et d'affichage : 04 octobre deux mil vingt et un

Séance du : **L'an deux mil vingt et un, le vendredi 15 octobre à 19 heures 30 minutes**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents :

Mme DE COCK Stéphanie - Mme HOSSELET Jeannine - Mme BLANCHARD Yvette -
Mme LELEU Nathalie - M. DUPONT François - M. DESCAMPS Laurent - M. DEL FABRO
Gérald - M. COQUELLE Jean-Luc - M. DUBIEL Michaël - M. VAN MOORLEGHEM Yoann
- Mme JOOSTEN Denise - M. NOËL Nicolas

Absentes Excusées : Mme KLEINERT Jessy - Mme D'HALLUIN Chantal

Secrétaire de séance : Madame DE COCK Stéphanie

ENCAISSEMENT CHEQUE REMBOURSEMENT AXA ASSURANCES :

Madame le Maire informe l'assemblée que, pour faire suite au sinistre survenu le 24/07/2021 sur un panneau de signalisation par un véhicule, elle a reçu de notre assureur, Monsieur Bruno CHARLET, AXA Assurances à Cambrai un chèque de 144.00 € (cent quarante quatre euros)

Après avoir délibéré, les membres de l'assemblée autorisent l'encaissement du chèque de 144.00 € (cent quarante-quatre euros)

**ENCAISSEMENT DU CHEQUE DE LA CARPA CORRESPONDANT AU DISPONIBLE SUR LE SINISTRE
PLATEAU SPORTIF**

Madame Le Maire informe l'assemblée que Maître HERBIN, Avocat, nous a adressé un chèque de 6 500.00 € de la CARPA de Cambrai correspondant au disponible sur le sinistre du plateau sportif.

Après avoir délibéré, Les Membres de l'assemblée autorisent à l'unanimité l'encaissement du chèque de 6 500.00 € (six mille cinq cent euros)

Le solde sera réglé par acompte de 100.00 € jusqu'à résorption de la somme due par les intéressés.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à encaisser les différents chèques pour ce sinistre qui lui parviendront.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIDEC

Madame le Maire informe l'assemblée que le Comité Syndical du SIDEC a décidé lors de sa séance du 31 août 2021 de procéder à une modification de ses statuts. Le projet de statuts prend en compte les différents échanges avec les élus des collectivités membres et les services préfectoraux au cours de ces derniers mois.

Madame le Maire rappelle que l'adoption de la révision des statuts n'emporte pas pour la commune transfert automatique des nouvelles compétences. Celles-ci sont optionnelles.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 13 février 1952 portant création du Syndicat intercommunal de l'Energie du Cambrésis,

Vu les arrêtés préfectoraux successifs portant modification du périmètre et des statuts du SIDEC,

Considérant que la modification des statuts du SIDEC permet de faciliter le transfert de compétences optionnelles,

Considérant que les collectivités disposent d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical pour se prononcer sur la modification envisagée et que, passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Madame le Maire propose d'approuver les nouveaux statuts tels que présentés, applicables au 1^{er} janvier 2022 sous réserve de l'arrêté préfectoral actant ces changements.

Après avoir délibéré les Membres approuvent à l'unanimité les modifications des statuts du Comité Syndical du SIDEC

FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT SUR LA RUE LE MARAIS

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement concernant le programme d'investissement sur la Rue Le Marais, il est opportun de recourir à un crédit relais d'un montant de 260 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse D'Epargne, et après en avoir délibéré, décide de contracter le crédit relais de 260 000.00 € à taux fixe auprès de ladite banque.

Caractéristiques du financement :

- objet du contrat du crédit relais : programme d'investissement
- versement des fonds : au plus tard 6 mois après signature du contrat
- remboursement anticipé : possible totalement ou partiellement à la date d'échéance et sans indemnité

Montant : 260 000.00 €

Durée : 24 mois

Taux : 0.65 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : trimestrielles

Commission d'engagement (frais de dossier) : 0.20 % du montant emprunté avec un minimum de 300.00 €, les frais sont déduits du premier déblocage

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention de crédit relais et donne tout pouvoir pour signer les documents auprès de la Caisse d'Epargne ainsi que toutes les pièces relatives à cette délibération.

PROPOSITION DE MOTION AUX COMMUNES DE LA 18^E CIRCONSCRIPTION DU NORD

Madame Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, le courrier envoyé par Monsieur Guy BRICOUT, Député de la 18^E circonscription du Nord qui, en contact depuis de nombreux mois avec Joséphine SÉGARD et Francis STOCLET, respectivement Présidente et Vice-Président des Prud'hommes, est intervenu auprès de Monsieur Éric DUPOND-MORETTI, Ministre de la Justice – Garde des Sceaux et Elisabeth BORNE, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, afin que soit revu le décret d'application N°2021-11/02 publié le 19 Août 2021 et qui prévoit suite aux travaux du groupe de Travail intitulé « *Conseil Supérieur de la Prud'homie* » que notre juridiction ne perde pas moins de 10 conseillers alors même que ceux-ci rendent des décisions en moyenne, en 6 mois.

Actuellement		Ce que prévoit le décret	Perte
Secteur Industrie	8	2	-6
Secteur Commerce	8	6	-2
Secteur Encadrement	6	4	-2
Agriculture	6	6	0
Activités diverses	6	8	0
Total	36	26	-10

Effectif du Tribunal des Prud'hommes de Cambrai :

Notre conseil municipal n'est pas favorable à :

- Ce qu'un nouveau coup dur aux services publics soit porté à notre circonscription déjà lourdement pénalisée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité souhaite par cette motion à ce que :

- Soit maintenu à 36 minimum le nombre de conseillers sur notre juridiction prud'homale.

- Et que cette motion soit transmise par Guy BRICOUT, Député aux Ministres concernés

DEMANDE DE SUBVENTION A HEM-LENGLET ANIMATIONS

Madame Le Maire souhaite procéder au versement d'une subvention de 600.00 € à l'association « Hem- Lenglet Animations » afin de l'aider dans ses prochaines manifestations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le versement de la somme de 600.00 € (six cent euros) à l'association « Hem-Lenglet Associations
- Autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches comptables

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Yvette BLANCHARD